

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mercredi 10 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix juillet à partir de vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET, Maire**.

Etaient présents :

BRANDMEYER Paul, COLLET Alain, CONCHERI Sarah, DANIEL Bertrand, DELBE Teddy, DORE Nadia, EL OMARI Abdulhak, EVA Thierry, FARRUDJA Anne Marie, GALLOIS Nadine, GENAY Jacqueline, HUSSON Marie Louise, LAHEURTE Hervé, MARTET Olivier, MANGEOT Catherine, PETITDEMANGE Monique, SASSETTI Evelyne.

Représentés :

BINDA Paul par EVA Thierry, THOMASSIN Magali par LAHEURTE Hervé, DEMOUGIN Sandra par MARTET Olivier, GUTH Michel par GALLOIS Nadine, LANA Cécile par CONCHERI Sarah, CUDEY Delphine par HUSSON Marie Louise, PILLER Christian par FARRUDJA Anne Marie, CLAUSSE Martine par DANIEL Bertrand.

Étaient excusés : SCHLEGEL Laëtitia, LARDIN Francis.

Secrétaire : EVA Thierry.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 juin 2019 au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des votants (6 abstentions).

1 Vie associative – convention de remboursement des frais liés aux feux d'artifices de la Fête Nationale

Les communes de Damelevières et Blainville sur l'Eau organisent en commun, depuis plusieurs années, les Feux d'artifices de la Fête Nationale du 14 juillet. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin de participer financièrement au coût de ces feux à hauteur de 50%, soit 2 500 euros TTC.

Après explication le Conseil Municipal valide à l'unanimité la participation de la commune à hauteur de 50%, soit 2500 euros.

2 Vie associative – Subventions aux associations

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à délibérer sur les subventions proposées aux associations pour l'exercice 2019.

Après explication, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des votants (7 abstentions) le versement des subventions aux associations pour l'année 2019 selon le tableau joint.

3 Ressources Humaines – Aides sociales complémentaires

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 07 juin 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 14 juin 2019 ;

Monsieur le Maire propose que les prestations sociales versées par le CNAS soient complétées par les dispositions suivantes et ce dans un souci d'équité de traitement :

Aides complémentaires aux prestations sociales proposées par le CNAS					Prestations CNAS
Événement	Bénéficiaire	Salle	Budget	Cadeaux	
Départ en retraite	<ul style="list-style-type: none"> ➤Agent Titulaire ➤Agent sur emploi permanent 	MFC CABU	Pour le buffet et les boissons non alcoolisées 200 € max*	Carte cadeau d'une valeur de 200 € + 10 €/année d'ancienneté dans la collectivité	170 € + 10 € par année supplémentaire, au-delà de 5 ans dans la fonction publique ou un organisme employeur éligible aux prestations du CNAS.
Autre départ -disponibilité -mutation -démission	<ul style="list-style-type: none"> ➤Agent Titulaire ➤ Agent sur emploi permanent 	Salle en mairie (voir disponibilité)	Pour le buffet et les boissons non alcoolisées 100 € max*	Carte cadeau d'une valeur de 100 € + 5 €/année d'ancienneté dans la collectivité	
Départ	<ul style="list-style-type: none"> ➤Service civique ➤Emplois aidés 	Invitation aux vœux du Maire		Carte cadeau d'une valeur de 50 €	
Médaille	<ul style="list-style-type: none"> ➤Agent Titulaire ➤Agent non titulaire 	-	-	Carte cadeau d'une valeur de 50 €	<ul style="list-style-type: none"> ➤Médaille de vermeil 185 € - 30 ans d'activité professionnelle ➤ Médaille d'argent 170 € - 20 ans d'activité professionnelle
Décès Agent, conjoint, concubin,	<ul style="list-style-type: none"> ➤Agent Titulaire ➤Agent non titulaire 	-	-	Carte de condoléances Fleurs ou dons à une	<ul style="list-style-type: none"> ➤Décès de l'agent 1 000 € ➤Décès du

enfant ascendant ou descendant à charge				association d'une valeur de 100 € Désignation d'un agent représentant la mairie	conjoint, concubin, enfant ascendant ou descendant à charge 820 €
Naissance, adoption ou reconnaissance	➤Agent Titulaire ➤Agent non titulaire	-	-	Carte de vœux Fleurs pour un agent féminin d'une valeur de 30 €	➤220 €/ enfant ➤325 € / enfant si naissance, adoption ou reconnaissance multiple
Mariage, PACS	➤Agent Titulaire ➤Agent non titulaire	-	-	Carte de vœux	230€

*Bons à retirer auprès du service compta pour effectuer les achats chez les commerçants locaux, organisation à la charge de l'agent.

Monsieur le Maire propose que le tableau des aides complémentaires soit annexé au règlement intérieur de la collectivité.



Après explication, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les aides sociales complémentaires et que ce soit annexé au règlement intérieur de la collectivité.

4 Logements – Revalorisation des loyers – Appartement 2A rue de Gerbéviller

Vu le départ du locataire actuel de l'appartement 2A rue de Gerbéviller au 30 juin 2019 ;

Vu la revalorisation des loyers pratiquée chaque année ;

Vu l'harmonisation du tarif au m2 des appartements communaux ;

Vu le loyer actuel de l'appartement 2A rue de Gerbéviller ;

Monsieur le Maire propose une revalorisation de 10%, soit 3,05€/m2.

Après explication, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte la revalorisation du loyer de l'appartement 2A rue de Gerbéviller à 3,05 euros/m2/mois.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune dispose actuellement de 4 logements vacants.

Madame FARRUDJA demande à ce que lui soit communiquées les informations sur les logements et sur le montant des loyers. Il lui est alors rappelé que l'ensemble des éléments ont déjà été communiqué à l'occasion de la dernière commission d'attribution de logements à l'un des membres de son équipe.

5 Culture – Demande de subvention CTS 2019 - Médiathèque

La Médiathèque L'Eau Vive élabore un programme annuel d'animations.

Des animations sont proposées au grand public et également aux classes des écoles primaires de Blainville-sur-l'Eau.

Afin de l'accompagner dans cette démarche d'ouverture à la lecture et à la culture au plus grand nombre, la commune sollicite le Conseil Départemental dans le cadre des Contrats de Territoires Solidaires comme les années précédentes.

Aussi, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal afin de demander une subvention pour un montant de 1 500 euros.

Après explication, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du CTS pour un montant de 1 500 euros.

6 Jeunesse – tarifs ACM et mise en place de la tarification sociale des repas

Dans le cadre de la stratégie de prévention de lutte contre la pauvreté, l'Etat a annoncé la mise en œuvre de la « cantine à 1 euro ». L'objectif est de garantir aux familles en difficulté des repas équilibrés pour leurs enfants en milieu scolaire.

Pour cela les communes doivent au préalable être éligibles à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR).

Ensuite les communes qui s'engagent dans le dispositif recevront une aide de l'Etat de 2 euros par repas à deux conditions :

- la tarification sociale des cantines mise en place doit compter au moins trois tranches ;
- la tranche la plus basse de cette tarification ne doit pas dépasser 1€ par repas.

Monsieur le Maire propose donc de renforcer la politique sociale de la Ville par une tarification à bas coût des repas pour les ménages les plus modestes en mettant en place cette nouvelle tarification aux élèves de l'élémentaires et en élargissant le dispositif également aux élèves de maternelles. Ce complément de coût sera à la charge de la Commune dans un souci d'équité.

Pour cela, Monsieur le Maire présente la nouvelle grille tarifaire applicable dès la rentrée de septembre 2020 :

Le nombre de QF a été réduit à 3 au lieu de 5,

Les tarifs des ACM sur les différents temps (périscolaires, extrascolaires, vacances) ont été simplifiés.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de :

- l'autoriser à mettre en place la tarification sociale des repas à compter de la rentrée de septembre 2019 ;
- de l'autoriser à étendre cette mesure aux élèves des écoles maternelles du territoire communal ;
- valider la nouvelle grille tarifaire simplifiée correspondante ainsi que les tarifs périscolaires.

Monsieur le Maire rappelle que ce dispositif avait été annoncé lors de la précédente réunion du conseil municipal. Celui-ci a été préalablement présenté dans les différents conseils d'écoles.

Après explications de Nadia DORE, adjointe à la Jeunesse, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la tarification sociale des repas à compter de la rentrée de septembre 2019 ;
- Autorise Monsieur le Maire à étendre cette mesure aux élèves des écoles maternelles du territoire communal ;
- Valide la nouvelle grille tarifaire simplifiée correspondante.

Monsieur MARTET précise qu'il n'y a pas de fermeture de classe ni de changement de direction dans les établissements scolaires prévu pour cette prochaine rentrée.

7 CC3M – Recomposition de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux

Vu l'article L.5211-6-1 du CGCT qui prévoit que les Communes ont jusqu'au 31 août au plus tard de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, soit jusqu'au 31 août 2019, pour procéder à la recomposition de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre;

Considérant qu'il est possible de déterminer le nombre et la répartition, des sièges communautaires selon le droit commun ou selon un accord local ;

Considérant qu'un accord local doit être validé par accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci ;

Considérant qu'à défaut d'accord local adopté dans les conditions de majorité qualifiée, la composition de l'organe délibérant se fera selon les dispositions de droit commun ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider la recomposition du conseil communautaire selon la règle de droit commun, soit 11 conseillers communautaires pour la commune de Blainville sur l'Eau.

Monsieur le Maire indique que cette configuration reste la plus favorable à la Commune de Blainville sur l'Eau. Il regrette cependant que les dispositions réglementaires ne représentent pas le poids de la population de la commune sur le territoire de l'intercommunalité car cela est au détriment de la représentativité proportionnelle de la commune.

Après explication, le Conseil Municipal valide la recomposition du conseil communautaire à l'unanimité des votants (3 voix contre et 11 abstentions).

8 Informations et questions diverses

La compétence eau et assainissement ne sera pas prise au 1^{er} janvier 2020. Cette compétence fera l'objet d'un travail de réflexion sur la prochaine mandature. Monsieur MARTET indique que ce devra être une priorité pour le prochain mandat de l'EPCI.

Travaux rue des Corvées : aux rumeurs de défaillance de la commune sur ce chantier pour des questions de défaut de trésorerie, Monsieur le Maire précise que la commune n'est pas sous tutelle. Il rectifie en précisant que ce dossier engagé par le SIE qui a dû l'interrompre faute de trésorerie en 2018. Le chantier suit son cours. L'entreprise s'est engagée à finir les travaux à partir du lundi 15 juillet prochain pour une durée de 2 mois et demi. Lors de la réunion publique cela a été expliqué aux riverains.

Convention de prêt de salle pour une action d'une mutuelle communale : Monsieur le Maire précise que pour la commune ceci n'est pas une démarche commerciale. Il s'agit de pouvoir proposer une mutuelle à des personnes qui ne peuvent plus se payer une mutuelle.



Monsieur le Maire précise que la commune a sollicité deux autres sociétés afin qu'elles puissent également venir faire une présentation également de leurs offres.

Remerciements :

EFS don du sang, ATC et l'ensemble des associations sportives lors de la cérémonie de remise des bourses aux jeunes sportifs.

Le chantier jeunes est en cours sur la Carrière.

✓ **Questions** :

Madame Anne Marie FARRUDJA : demande ce que font les jeunes du chantier jeunes sur la Carrière. Monsieur MARTET répond qu'ils réalisent un terrain de pétanque et les peintures d'aires de jeux des écoles. Il précise par ailleurs que cette activité a été programmée lors d'une commission de travail.

Blainvillois : article sur l'extension cimetièrre, Hervé LAHEURTE précise la procédure d'extension, souhaite étendre cimetièrre autorisation préfectorale si moins de 35m des habitations autorisation préfectorale obligatoire. Autorisation constructions à moins de 100 mètres du cimetière. Nous sommes passés du POS au PLU et plusieurs terrains attenants au cimetière seraient en cours de promesses de vente. Il est désormais nécessaire de procéder avec les services de l'état à une enquête publique.

Madame Anne marie FARRUDJA demande si le poste d'ASVP vacant sera remplacé. Monsieur MARTET indique que la situation financière de la commune ne le permet pas. Monsieur le Maire précise que la commune si elle devait remplacer procéderait au recrutement d'un policier municipal. Le champ d'action des ASVP étant trop limité. Monsieur MARTET évoque la possibilité d'exercer cette compétence au niveau intercommunal (police intercommunale).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 40.

Fait à Blainville-sur-l'Eau, les jours et an susdits

Le Maire

Olivier MARTET

le Maire



Olivier MARTET

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 17/07/2019 à 07:57:46
Référence : 5417d59d3146b49bf69ecf430230f681af2031ab

